



# Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin  
69001 LYON

[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)  
[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

LYON, le 9 novembre 2020

A l'attention de monsieur Pierre OLIVER  
Maire du 2ème arrondissement

**Objet** : tournant majeur entre la Mairie du 2ème et Les Droits du piéton

Monsieur le Maire,

Je vous écris pour vous dire que j'ai mis au courant avec précision les membres de notre Conseil d'administration lors de la réunion mensuelle des Droits du piéton du 21 octobre dernier quant à l'entretien de « prise de contact » que nous avons eu le 6 octobre en Mairie du 2ème. Un entretien auquel ont assisté MM. Jean-Stéphane CHAILLET et François ROYER, respectivement premier adjoint et adjoint à votre fonction de Maire.

Beaucoup de propos ont été tenus, de sujets ont été abordés mais le sujet essentiel pour mon Association durant cet entretien concerne les aménagements de voirie aux angles de rues dans le 2ème arrondissement.

Je vous ai d'ailleurs dit lors de cet entretien que votre engagement sur ce sujet très précis était un tournant majeur, **une rupture totale**, pour ne pas dire « historique », dans les liens très tendus existants entre la Mairie du 2ème et Les Droits du piéton.

## 1/ Rappel du début des faits

C'est précisément en 2007 que les liens entre la Mairie du 2ème et Les Droits du piéton ont commencé à se détériorer, puis sont devenus peu à peu très tendus.

La cause majeure : les aménagements de voirie aux angles de rues dans tout l'arrondissement.

Nous avons fortement critiqué ces aménagements de voirie réalisés de la manière suivante :

- une borne-pierre à chaque extrémité de l'angle de rue.
- aucun autre mobilier urbain entre ces deux bornes pierre.

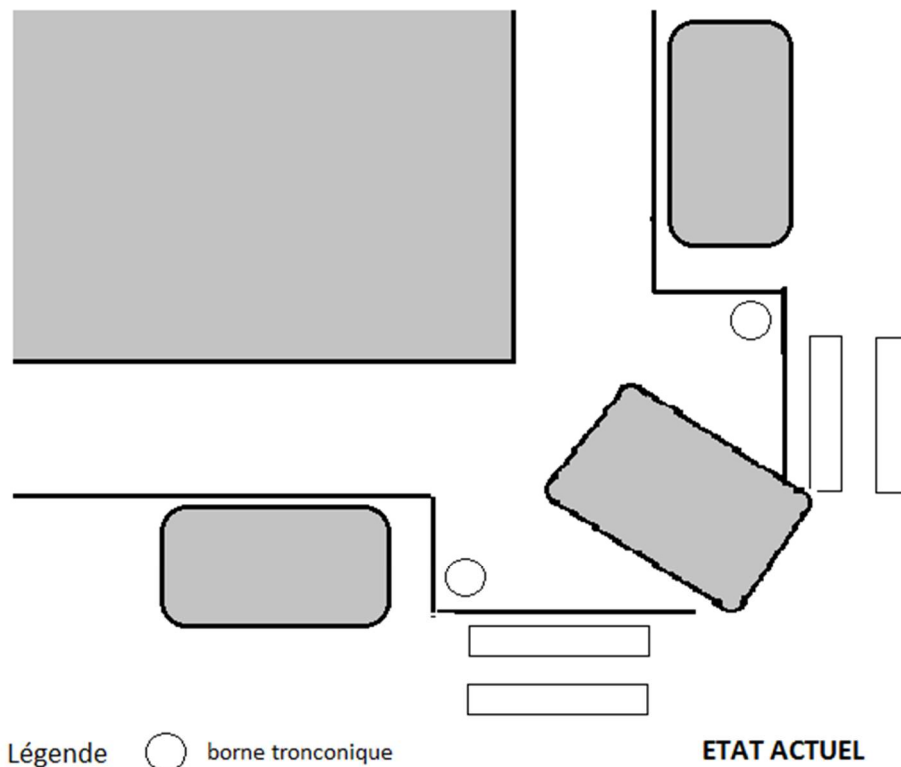
**Résultat** : un espace suffisamment large pour permettre une intrusion, une invasion automobile quotidienne, totale, sur les trottoirs de la part des automobilistes mais aussi des livreurs.

Devant le ton qui est monté de part et d'autre, une réunion a été organisée au Grand Lyon pour trouver une solution. Etaient présents :

- monsieur Pierre ABADIE, vice-président en charge de la voirie
- madame Jeanne D'ANGLEJAN, adjointe au maire du 2ème Denis BROLIQUIER
- monsieur Pierre SOULARD, ingénieur de voirie et Responsable de la VTPCS au Grand Lyon
- messieurs Yves GASCOIN et moi-même pour Les Droits du piéton.

Durant cet entretien, monsieur Pierre SOULARD a revendiqué haut et fort la paternité technique de ces aménagements.

De notre côté, nous avons montré des photos incontestables **d'invasion totale** d'un véhicule sur différents trottoirs de l'arrondissement. Nous avons aussi dit que ces aménagements étaient les seuls aménagements de ce type existants sur tout le territoire du Grand Lyon !!



## 2/ Rappel de la suite des faits

Suite à cette réunion qui n'aura servi strictement à rien, les jours et les mois ont passé et ce type d'aménagement a envahi tout le 2ème arrondissement.

Nous n'avons alors pas hésité à interpeller directement le Maire du 2ème lors de CICA ou autres réunions publiques, à dire, à écrire, à proclamer que ces aménagements très coûteux étaient totalement inefficaces et même dangereux pour les piétons puisque l'invasion automobile les obligeait à marcher sur la chaussée, et qu'ils étaient même les aménagements de voirie les plus stupides, d'une « stupidité immorale » en nos temps de crise sociale.

Nous avons d'ailleurs attribué deux « Cartons rouges » à Denis BROLIQUER : l'un dans notre bulletin d'activités N°26 de mars 2011 (pages 2-3), puis l'autre dans notre bulletin d'activités N°36 de juillet 2014 (page 3).

Le Progrès s'est emparé de ce sujet, et a publié deux articles importants : l'un le 4 novembre 2008 (avec une interview de Jeanne D'ANGLEJAN), puis le 11 novembre 2010.

De son côté, M. Pierre ABADIE a menacé d'attaquer en justice pour outrage notre Association car ne supportant pas que nous critiquions l'ingénieur de voirie Pierre SOULARD bien que celui-ci ait revendiqué avec fierté la paternité technique de ces aménagements de voirie lors de l'entretien au Grand Lyon.

Quant à Denis BROLIQUIER, il a aussi menacé de nous attaquer en justice pour diffamation puisque nous avons dit et écrit que ces aménagements étaient validés politiquement par lui en sachant très bien que les trottoirs seraient envahis.

Finalement, ni Pierre ABADIE, ni Denis BROLIQUER n'ont attaqué Les Droits du piéton en justice pour outrage ou diffamation.

### 3/ Entretien du 6 octobre 2020

Monsieur le Maire, vous avez pu remarquer durant cet entretien mon franc-parler, sans « langue de bois », sans consensus béni oui-oui.

Je vous ai dit qu'il fallait mettre fin à ce type d'aménagement totalement scandaleux et dangereux pour les piétons. Pour cela, je vous ai montré ainsi qu'à vos adjoints présents plus d'une dizaine de photos – sur la trentaine que nous possédons – montrant ces invasions d'automobiles et de camionnettes voire de camions de livraison sur les trottoirs (→ voir page 4).

Votre réponse a été une rupture totale avec les années précédentes.

De manière réellement responsable, lucide sur les nouveaux enjeux des déplacements urbains et la sécurité qu'elle impose pour les plus fragiles que sont les piétons, **vous avez accepté notre demande, à savoir que l'on installe des quilles ou potelets entre les bornes-pierres existantes.**

Vous avez aussi accepté – quand je vous l'ai proposé – que mon Association établisse une programmation sur toute la mandature afin de compléter **progressivement** ces aménagements incomplets et donc inefficaces.

Mieux encore : alors que vous m'avez dit que ces invasions de trottoirs étaient dues aux nombreuses suppressions de places de stationnement dans votre arrondissement, je vous ai répondu que c'était peut-être une des causes mais que les piétons ne devaient pas en « payer le prix ». **Vous avez été d'accord avec cet argument.**

En conclusion, ne pouvant pas imaginer un seul instant, une seule seconde, que vous remettiez en cause votre engagement pris devant vos deux adjoints et moi-même tellement cet engagement de votre part était sincère et clairvoyant, notre Conseil d'administration considère qu'une nouvelle page commence dans les relations entre la Mairie du 2ème arrondissement et Les Droits du piéton.

Nous ne manquerons donc pas d'envoyer progressivement à vos deux Adjoints une liste des aménagements à compléter par l'installation de quilles ou potelets entre les bornes-pierre, en commençant bien sûr par les invasions les plus quotidiennes.

Vous comprendrez aussi, j'en suis sûr, étant donné les tensions « publiques » qui ont duré plusieurs années entre Denis BROLIQUIER et nous-mêmes, que nous tenions au courant tous nos adhérents de votre décision, et ce à travers une rubrique dans notre prochain bulletin d'activités ainsi que sur notre site Internet.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, mes sincères et respectueuses salutations.

**Pierre RAUZADA**  
Président

#### Copie pour information :

- M. Jean-Stéphane CHAILLET / Premier adjoint Mairie 2e Adt
- M. François ROYER / Adjoint Mairie 2e Adt

Pour empêcher définitivement ces situations présentes dans tout le 2ème arrondissement, une seule solution : l'installation de quilles ou potelets PMR entre les bornes-pierre déjà installées.

